

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16  
de Mmes et MM. Giovanna Garghentini Python, Marine Jordan, François Miche  
et Simon Zurich (PS)  
demandant d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires  
et de préciser la vision du Conseil communal sur la question**

En séance du 15 février 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 16 de Mmes et MM. G. Garghentini Python, M. Jordan, F. Miche et S. Zurich lui demandant d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question.

**Réponse du Conseil communal**

Contexte

Depuis le dépôt du postulat, le nombre d'inscriptions aux AES a très légèrement baissé, passant de 627 en 2016 à 602 en 2017 (-4%), tout en se stabilisant à environ 20% des enfants scolarisés.

Pour répondre à la demande d'unités de garde, des mesures ont été prises à plusieurs niveaux: engagement de personnel en 2017 (en AES: +6.4 EPT, administratif: +0.5 EPT), adaptation des horaires d'ouverture des accueils et des horaires du personnel, agrandissement de l'accueil de l'Auge-Neuveville avec le déménagement au Werkhof (passage d'une capacité de 24 à 58 enfants). Ces mesures ont permis d'offrir un plus grand nombre d'unités de garde qu'en 2016: +49% toutes unités confondues, +18% sur l'unité de midi.

Le nombre d'enfants ayant dû être mis en attente a ainsi drastiquement diminué (-71.6%), passant de 232 en 2016 (représentant 928 unités de garde en attente) à 66 en 2017 (87 unités de garde en attente, -90.6%). A une exception près, toutes les unités de garde du matin et de l'après-midi ont pu être accordées en 2017. L'optimisation de l'unité de garde de midi reste une priorité, avec 86 unités en attente (contre 437 en 2016, -80.3%), ceci principalement pour les accueils du Bourg et de la Vignettaz.

Pour le futur

Se basant sur l'historique des inscriptions aux AES, le Service des écoles estime que le taux d'inscriptions va se maintenir à environ 20% des enfants scolarisés.

L'offre de places d'accueil doit dès lors suivre le développement des différents cercles scolaires. Le Service travaille sur plusieurs projets visant à augmenter le nombre de places et d'unités d'accueil:

- Agrandissement de l'accueil du sous-cercle scolaire de la Vignettaz.
- Agrandissement de l'accueil de Pérolles avec le possible rachat du CO à l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
- Augmentation du nombre de places d'accueil au Bourg.

Le Service réfléchit en outre à l'opportunité, pour les plus grands AES et dans le cadre des agrandissements de sous-cercles scolaires, de mettre en place des salles polyvalentes pouvant faire office de réfectoires, qui pourraient être utilisées par les accueils et les écoles sur l'unité de midi et par les écoles le reste de la journée.

Enfin, le Service des écoles a été réorganisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la nomination d'un chef de secteur de l'accueil extrafamilial. Ce secteur gère les AES comme jusqu'alors et intègre la gestion des crèches et de l'accueil familial de jour, précédemment dévolue au Service des institutions et assurances sociales. En effet, selon la LStE, les AES ne sont pas les seules structures permettant l'accueil d'enfants en âge scolaire. Les familles de jour, les écoles maternelles et autres ateliers d'éveil en font également partie. La coordination de ces différentes structures au sein d'un même Service permettra une meilleure vue d'ensemble et une allocation pertinente des ressources.

En conclusion, le Service des écoles est conscient de l'importance d'une offre suffisante de places d'accueil pour permettre aux parents un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et met tout en œuvre pour y répondre.

Le postulat n° 16 est ainsi liquidé.